

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON****Séance du 23 juin 2020**

Date de convocation : 19 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIERSecrétaire de séance : Audrey VANHOOREN**DÉLIBÉRATION N° 2020-29 : Taxes 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation pour 2020. Il précise que la taxe d'habitation représentera une recette de 200 935€

- Considérant l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation
- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **139 636 €**,

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition appliqués l'année dernière comme suit :

Foncier Bâti : 6,08%,                      Foncier Non Bâti : 24,07%

Pour un produit attendu de 139 636.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Taux 2019	Taux votés en 2020	Bases prévisionnelles 2020	Produits 2019
F.B	6,08	6,08	1 904 765	118 864
F.N.B.	24,07	24,07	85 693	20 772
<b>TOTAL</b>				<b>139 636</b>

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

